

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2026
--

Convocation : 19/12/2025

Présents : 10/15

Votants : 11/15

Le sept janvier deux mille vingt-six, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	A	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	E	Mme Christine PIMENTA	A

Absents : Mmes CORNU Pauline, LETAILLEUR Lucie, PIMENTA Christine, M. BOULIER Alexandre.

Absent excusé : M. LARRAY Patrice donne pouvoir à M. LEUSIERE Jean-Claude.

M. BLANQUET Gilbert est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et présente ses vœux pour la nouvelle année des vœux de joie, de bonheur et de santé à chacune et chacun d'entre vous, et à tous celles et ceux qui vous sont chers.

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire commente le relevé de décisions du Conseil Communautaire du 17 décembre dernier.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE EN SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE

Par courrier en date du 20 aout 2025, la Sous-Préfecture de Dieppe et la Direction des impôts « DGFIP » dans le cadre du dispositif du réseau d'alerte mis en place en 1993, ont conjointement attiré l'attention de la commune quant à la situation financière des finances au terme de l'exercice 2024.

Monsieur le maire rappelle que le conseil a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le résultat de l'exercice 2024 qui présentait un excédent de 268 894.75 € en fonctionnement et un excédent de 42 595.45 € en investissement.

Cependant, lors de la présentation des résultats Monsieur le Maire avait attiré l'attention des conseillers quant au résultat de l'exercice qui ne permettait pas de dégager des sommes utiles à l'investissement.

L'étude produite par les services fiscaux confirme la présentation puisque la CAF accuse un déficit de 1190 € (recettes 410 138 € – dépenses 411 328 €).

Deux réunions de la commission finances ont été organisées les 24 octobre et 17 novembre aux fins d'envisager tous les leviers qui permettraient de revenir à meilleure situation.

Monsieur le Maire accompagné d'Alain COUROYER ont répondu, le 24 novembre, à l'invitation de la Sous- Préfecture, et ont été reçus par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture qui était accompagné de Mme LIBERGE de la DGIF.

La Commune a présenté les principales raisons qui ont entraîné la situation financière préoccupante et Monsieur le Secrétaire Général a demandé aux Services Fiscaux de projeter l'impact que pourrait avoir une augmentation de la fiscalité locale qui selon lui présente quelques possibilités en termes de taux d'imposition.

A ce propos, Monsieur le Maire informe que Mme LIBERGE devait présenter hier 6 décembre les premiers chiffrages en mairie, mais les conditions climatiques l'ont conduit à reporter la réunion au 23 janvier prochain.

A partir de l'étude des services fiscaux, Monsieur le maire a présenté une analyse qui représente les principales raisons de la dégradation de la CAF. (l'étude est adressée à chacune et chacun des conseillers) par pli séparé.

Monsieur le Maire insiste quant au montant du fonds de roulement qui permet de fonctionner, cependant il convient de rechercher tous les leviers qui permettraient d'une part d'augmenter les recettes de fonctionnement et d'autre part de mettre en place toutes les actions qui permettraient de limiter et réduire les dépenses de fonctionnement.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE « SEMINOR »

Le 30 décembre dernier, Monsieur le Maire et Alain COUROYER se sont rendus à Fécamp pour rencontrer Madame BOUFAGHER, directrice commerciale, et Madame CHEVALLIER chargée de projet, quant à l'urbanisation de la résidence communale. Mme BOUFAGHER a mis en avant les difficultés rencontrées en termes de commercialisation des parcelles et a redit que SEMINOR restait très attaché à la construction de la résidence.

SEMINOR a proposé une variante au projet initial qui permettrait de réduire l'investissement en proposant la construction du macro lots et la viabilisation des 6 premières parcelles.

Sous réserves des autorisations du projet d'aménagement modificatif, SEMINOR engagerait la construction de la résidence en 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se dit favorable au projet modificatif et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention intervenue le 16 janvier 2026.

REGLEMENT DU CIMETIÈRE

Maryse HANZARD et Alain COUROYER rendent compte de la réunion organisée le 3 novembre 2025, tendant à présenter des modifications apportées au règlement approuvé le 1^{er} octobre 2019.

Les conseillers adoptent à l'unanimité des membres présents les modifications apportées au règlement.

Le règlement modifié sera transmis à chacune et chacun des conseillers.

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire présente la délibération approuvée par le Conseil Communautaire de la CCCA lors de sa séance du 17 décembre dernier qui a pour but de valider l'implantation par la CCCA de 18 bornes de recharges électriques sur l'ensemble de son territoire, dont une sera installée sur le parking de la salle Floréal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SELECTIVE

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement de la démarche. Il remercie les conseillers et personnes qui ont pris part à la distribution des bacs jaunes les 12 et 13 décembre, et les 19 et 20 décembre dernier.

Une dernière séance de distribution aura lieu les 16 et 17 janvier prochain. Passé cette date les bacs seront reconduits dans les locaux de la CCCA et les Angerlais devront faire le déplacement pour récupérer leur bac.

Des points d'apport volontaire seront maintenus à Floréal et à Iclon.

Deux bacs de 660 litres seront réservés à la salle Floréal, un bac de 660 litres sera réservé au cimetière, les écoles seront dotées de bacs de 240 litres.

Les artisans et commerçants recevront les bacs par les services de la CCCA.

La mise en place de la collecte sélective aura lieu le 2 février. A Angiens la collecte aura lieu le mercredi.

Semaine paire – le 4 février – déchets ménagers à présenter dans des sacs translucides.

Semaine impaire – le 11 février – tri sélectif à présenter dans les bacs jaunes.

ECOLE ET VIE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire remercie les conseillers qui se sont investis pour animer les fêtes de Noël, Maryse HANZARD pour la qualité du spectacle proposé aux enfants de la commune et Jean-Claude LEUSIERE pour la réalisation du traîneau du Père Noël. Merci également à Didier LECUYER pour le prêt du quad qui a permis aux rênes du père Noël de se préparer pour la grande distribution.

